

PROCES VERBAL DE REUNION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2011

L'an Deux Mille Douze et le Vingt Six du mois de Décembre, s'est tenue au siège de l'ISGP de Bordj-El-Kiffan (Lido), l'assemblée générale ordinaire de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés.

Etaient présents : Une feuille de présence est jointe.

Ordre du jour :

- * Présentation des rapports, moral et financier.
- * Intervention du Censeur
- * Fixation du montant de la cotisation annuelle
- * Présentation du projet « code de déontologie »
- * Présentation du barème des honoraires
- * Désignation Comité de réflexion sur la validation des acquis professionnels

La séance a été déclarée ouverte à 09 h 45, par M. BOUCHIBANE Hocine, Président du Conseil National de l'Organisation, lequel a souhaité la bienvenue à Mr GHANEM Mohamed Larbi directeur général de la Comptabilité. Ministère chargé des finances et Mr BERKACHE Mohamed Représentant du Ministre chargé des Finances. Après le discours du président et les interventions des invités, il a été procédé à la désignation du bureau de l'assemblée :

- * M. FOUFA Hamid Président
- * M. CHETOUANE Mahmoud membre
- * M. CHEKOU Yagoub membre

Chacun des points contenus dans l'ordre du jour, a été commenté et débattu, ce qui a donné lieu aux résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après lecture du rapport moral et financier, après audition du censeur, approuve l'ensemble des opérations menées par le conseil national et donne quitus à ce dernier pour sa gestion arrêtée au 31.12.2011, quant au bilan de 2012 il devra faire l'objet d'une autre AGO dont la date sera fixer ultérieurement. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SECONDE RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir débattu le budget prévisionnel pour l'année 2013, fixe la cotisation annuelle pour 2012 à Douze Mille Dinars (12.000.00 DA). Cette résolution a été adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir reçu les explications autour de la question de la valorisation des acquis professionnelles, après un large débat, nomme les membres volontaires ci après pour former le Comité de Réflexion.

- * M. ABDESMED Abdelhafid
- * M. ZENIR Belgacem
- * M. GUERBI Rachid
- * M. HATTAB Abdelaziz
- * Mme. MENNI Naçira
- * Mme. LOUNICI Souhila

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après lecture et explications sur le projet de code de déontologie, se donne un délai de réflexion d'un mois (avant le 31 Janvier 2013). L'ensemble des membres a été invité à faire parvenir ses observations par écrit dans les plus brefs délais.

Un comité de rédaction sera mis en place.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des résultats des travaux de la commission AD HOC chargée de l'élaboration du barème des honoraires des comptables agréés, après un large débat,

Décide :

1. Adopte le principe tel que présenté,
2. Félicite les membres de la commission pour les résultats obtenus
3. Se donne un délai de Deux mois (au 28.02.2013) pour faire Parvenir à la commission les observations par écrits en vue d'enrichir et améliorer les tableaux présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, profitant de la question des honoraires, mande le conseil national à l'effet d'entreprendre les démarches nécessaires, en concert avec les autres organisation professionnelles (Chambre des Huissiers, Ordre des avocats, Chambre des Notaires, Chambre des Commissaires Priseurs, etc.) à l'effet de requérir l'application du taux réduit de la TVA (présentement 7% au lieu de 17%)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale mande le conseil national à l'effet de procéder à la publicité légale des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H.

Clôture du procès verbal.

Président :

Membre :

Membre :

FOUFA Hamid

CHEKKOU Yagoub

CHETOUANE Mahmoud